



ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Le Parlement approuve la création de nouveaux départements

Le Parlement congolais (Sénat et Assemblée nationale) a adopté en plénière la loi portant création de trois nouveaux départements, à savoir Djoué-Léfini, Nkeni-Alima et Congo-Oubangui, ainsi que des districts et communautés urbaines. Préalablement approuvée par le Conseil des ministres, cette réforme, selon le gouvernement, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle territorialité née de la volonté de rapprocher l'administration de l'administré.

Page 2



Le siège du Parlement

SANTÉ

Le CHU doté d'une centrale de production d'oxygène



Une vue de la centrale/Adiac

Une centrale d'oxygène médical vient d'être mise en service au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville. Elle est dotée d'une capacité de production de 160 bouteilles de B-50 en 24 heures et d'un dispositif lui permettant de transporter directement de l'oxygène sur les lits des malades.

« Nous étions obligés de recourir aux opérateurs externes pour avoir de l'oxygène. Aujourd'hui, nous avons une autonomie. Ce qui est très important pour les malades », a indiqué le directeur général du CHU, le Pr Thierry Raoul Gombé.

Page 5

FESTIVAL FEUX DE BRAZZA

La septième édition sous le signe de l'intégration africaine



René Bobala prononçant son speech/Adiac

Le Festival international Feux de Brazza aura lieu du 7 au 10 septembre sur le thème « Musiques traditionnelles africaines, sources de créativité et vecteurs de l'intégration continentale ».

« L'intégration africaine ne se fera pas qu'avec les grands ensembles économiques. Elle passera également par le brassage

des peuples et de leurs cultures », a fait savoir le directeur administratif et financier de ce festival des musiques traditionnelles, René Bobala, lors d'une conférence de presse organisée hier, à Brazzaville, pour annoncer la tenue de l'événement le mois prochain.

Page 16

Éditorial

Du déjà vu

Page 2

CONGO/JAPON

Des groupes parlementaires d'amitié envisagés

La délégation des parlementaires japonais, en séjour de travail à Brazzaville, a échangé avec les bureaux des deux chambres du Parlement sur le renforcement de la coopération entre le Congo et le Japon. Les deux parties ont évoqué la nécessité de renforcer la coopération dans les domaines de la santé, de la formation et de la culture.

Page 3

ÉDITORIAL

Du déjà vu

La 33^e édition des Jeux olympiques (JO) d'été qui se déroule actuellement à Paris, en France, reste un challenge pour certains des pays qui rêvent d'inscrire enfin leur nom au palmarès des nations ayant déjà remporté au moins une médaille olympique, peu importe la valeur. Plusieurs délégations du continent africain se sont, en effet, présentées dans la capitale française sans aucune distinction à leur actif.

Le Congo figurant sur cette liste n'a pas réussi à sortir la tête de l'eau. Ses athlètes qui ont terminé la compétition plus tôt que prévu devront encore patienter avant de devenir de véritables héros. Une sensation de déjà vu. La conséquence on la connaît : les ambitions qui consistaient à rompre avec la seule participation des sportifs congolais à la compétition demeurent encore au stade d'une simple vue de l'esprit. A vrai dire, les Congolais n'avaient pas eu assez d'arguments pour lutter à armes égales contre les meilleurs de la deuxième série.

Qu'à cela ne tienne, les performances de nos sportifs réalisées dès leur entrée en lice donnent déjà les premières indications quant à l'ampleur du chantier qui attend le Comité national olympique et sportif congolais pour mieux préparer les JO de Los Angeles 2028. Le premier défi à relever est d'améliorer des conditions de préparation maintes fois décriées par les athlètes après leur élimination. Attendu que la multiplication des stages à l'étranger s'impose aujourd'hui comme une alternative crédible pour aller le plus loin possible dans le sport de haut niveau.

Les records personnels battus par certains compétiteurs sont un bon signe qui prouve en réalité que le Congo regorge de talents. Aux instances sportives d'en prendre la mesure et de donner les moyens aux sportifs afin d'obtenir une médaille

Les Dépêches de Brazzaville

DÉCENTRALISATION

Le Parlement approuve la création de nouveaux départements

Après son approbation le 3 juillet par le Conseil des ministres, le projet de loi portant création, redéfinition et érection de nouveaux départements, districts et communautés urbaines a été entériné, les 6 et 7 août, par le Sénat et l'Assemblée nationale à l'issue d'un débat contradictoire.



Le siège du Parlement

Le projet de loi portant création, redéfinition et érection de nouveaux départements, districts et communautés urbaines a été approuvé par les deux chambres du Parlement, après un intense débat entre les élus et le ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou.

La réforme prévue par les articles 125 et 143 de la Constitution du 25 octobre 2015 porte sur la création de trois nouvelles entités territoriales au Congo en plus des douze qui existaient déjà. Le premier département créé s'appelle Nkeni-Alima, qui regroupe les districts d'Abala, d'Allembé, d'Ollombo, d'Ongoni et de Makotipoko avec pour chef-lieu Gamboma. Le deuxième, lui, est nommé département du Djoué-Léfini composé des districts d'Ignié, de Vinza, de Kimba et de Ngabé. Son chef-lieu est Odziba. Le dernier département créé s'appelle Congo-Oubangui qui, d'après le nouveau découpage administratif, regroupe les districts de Mossaka, Bokoma, Liranga et Loukoléla avec Mossaka comme chef-lieu. Le même texte de loi porte aussi sur l'érection des localités de Loango, de Ngombé, de Ngouha 2 et de Mpouya en com-

munités urbaines, conformément à la loi n°03-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale, qui matérialise les principes de la déconcentration et de la décentralisation.

Dans le projet de loi, le gouvernement soutient que la nouvelle territorialité est née de sa volonté de rapprocher l'administration de l'administré et de créer les conditions d'émergence d'une administration orientée vers le département.

Le texte adopté à l'issue d'un débat contradictoire

Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, un débat contradictoire a eu lieu entre les élus et le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, qui a soutenu le projet de loi. En effet, la majorité de sénateurs et députés intervenus a voulu savoir pourquoi ces nouveaux départements n'ont été créés qu'au Nord du pays et non dans le Sud qui contient aussi des entités territoriales qui méritent d'être divisées.

Pour le sénateur Jean-Marie Epouma Andziba, la démarche entreprise par le

gouvernement relève d'un agenda caché. « La réforme est évidente, mais elle doit se faire d'une manière impartiale et objective. Tel que cela est fait, on se dit que le rapprochement des citoyens de l'administration prôné n'est nécessaire qu'au Nord du pays. Nous redoutons surtout que cette démarche soit engagée pour augmenter le nombre de circonscriptions électorales dans cette partie au détriment du Sud. Nous devons parler vrai », a-t-il soutenu. L'idée a été fortement appuyée par la députée Claudine Munari, qui estime que la réforme engagée prouve à suffisance la partialité du gouvernement. « A mon avis, il fallait étendre la réforme sur l'ensemble du territoire national comme cela a été le cas pour la municipalisation accélérée. Mais faire de la sorte donne une autre connotation dans l'opinion », a réagi la députée de Mouyondzi. Répondant à leurs préoccupations, le ministre de l'Intérieur a fait savoir aux élus des deux chambres qu'il n'y a aucun agenda caché dans cette réforme. Le processus, a-t-il indiqué, se poursuivra dans tout le pays.

Firmin Oyé

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé / Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

CONGO-JAPON

La création des groupes parlementaires d'amitié envisagée

Le renforcement de la coopération parlementaire entre le Congo et le Japon a dominé, le 6 août, les entretiens entre la délégation des parlementaires japonais, en séjour de travail à Brazzaville, et les bureaux des deux chambres du Parlement.

Issus du groupe d'amitié Japon-Union africaine, les parlementaires japonais ont été reçus au Sénat par le 1er vice-président, Ralcoh Donatien Mouanda-Kitsinga, et à l'Assemblée nationale par son deuxième vice-président, Roland Bouiti-Viaudo. Les deux parties ont, en effet, évoqué la nécessité de renforcer la coopération parlementaire à travers la création des groupes d'amitié afin de participer à la consolidation de la paix dans le monde.

Les parlementaires congolais et japonais entendent également renforcer leur coopération dans les domaines de la santé, de la culture et de la formation. En effet, la partie japonaise a exprimé sa volonté d'apporter son expertise à travers l'Agence japonaise de coopération internationale. « Nous partageons la même vision en ce qui concerne la création d'un futur prometteur en s'appuyant sur la coopération bilatérale. La création d'un groupe



La délégation japonaise s'entretenant avec les membres du bureau du Sénat/Adiac

« Nous partageons la même vision en ce qui concerne la création d'un futur prometteur en s'appuyant sur la coopération bilatérale. La création d'un groupe d'amitié Congo-Japon est une bonne initiative qui permettra aux deux parties d'approfondir leur coopération mutuelle »

d'amitié Congo-Japon est une bonne initiative qui permettra aux deux parties d'approfondir leur coopération mutuelle », a expliqué Aisawa Ichiro, membre de la chambre des représentants, président du groupe d'amitié parlementaire Japon-Union africaine.

Il a, par ailleurs, invité les présidents des deux chambres du Parlement congolais au 9e sommet de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (Ticad 9), qui se tiendra à Yokohama, en août 2025. Il a également sollicité la participation de la République du Congo à la conférence ministérielle qui aura lieu à la fin de ce mois. « Je suis très heureux de recevoir la réponse positive de la part des parlementaires congolais », a conclu Aisawa Ichiro.

La délégation japonaise a, enfin, visité quelques compartiments des hémicycles du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Parfait Wilfried Douniama

ENTREPRENEURIAT

S'initier à la création d'un site web

Répertorié dans l'écosystème numérique congolais comme porteur de savoirs et savoir-faire aux entrepreneurs, Delvic Jacques Kokolo, en appui avec 6lex, propose un atelier de création de site sans codification.

Au demeurant, une ambition de la part de Delvic Jacques Kokolo de simplifier le digital et sa culture. « Nous croyons que cette simplification passe d'abord par l'apprentissage perpétuel », explique-t-il.

Il estime, par exemple, détenir une solution pour celles et ceux qui rêvent de créer leur propre site web mais ne savent pas coder.

Pour le 17 août, de 13h30 à 17h00, depuis l'immeuble Restaurant Caicos, 2e étage au Centre-ville de Pointe-Noire, il organisera un atelier en ligne ouvert à tous en général, plus particulièrement aux entrepreneurs et aux jeunes professionnels pour apprendre comment créer un site web performant sans une seule ligne de code.

Delvic Jacques Kokolo explique qu'en seulement 3h30, ses experts guideront les apprenants pour choisir le bon design, optimiser l'expérience et convertir les visiteurs en clients. Non seulement ils apportent une expertise solide en matière de création de site, mais ils montreront aussi leurs méthodes et donneront tous les outils pour réussir.

Marie Alfred Ngoma



On simplifie le digital et sa culture.



Développe ton site web de A à Z

sans coder



HOST

Delvic Jacques K.
Founder, 6lex



GUEST

Jessica Makosso
Entrepreneure
(Beaucoup d'expérience)

13h30 - 17h00
Samedi 17
Août 2024

Centre-ville, PNR
2e Ét., Immeuble
Restaurant Caicos

Tarif: 40.000f - 15 pers. max
Réserve ta place sur ce lien
6lex.co/joincamp

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

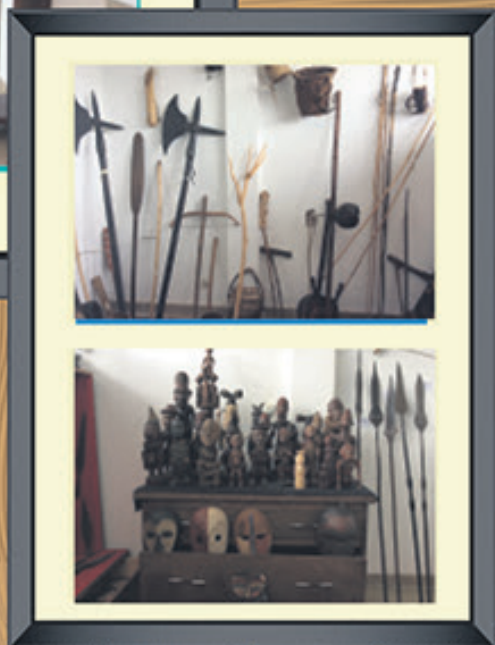
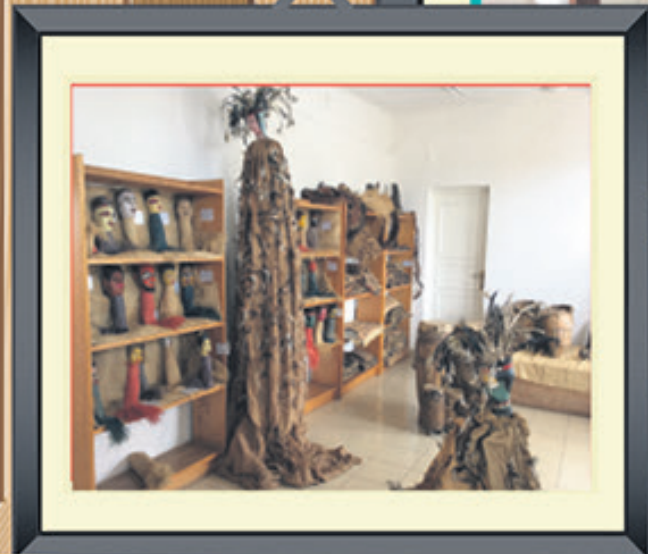
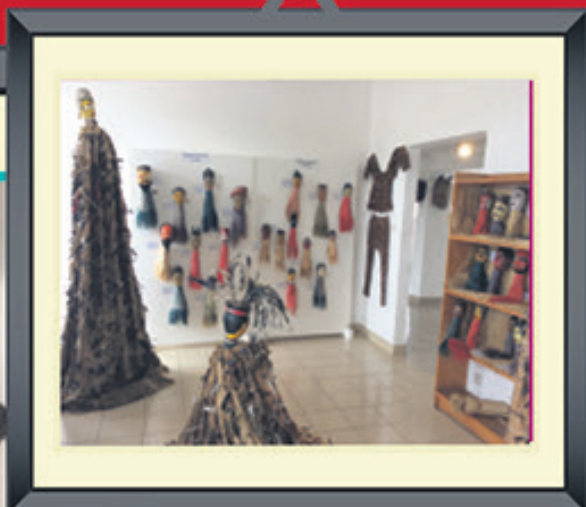
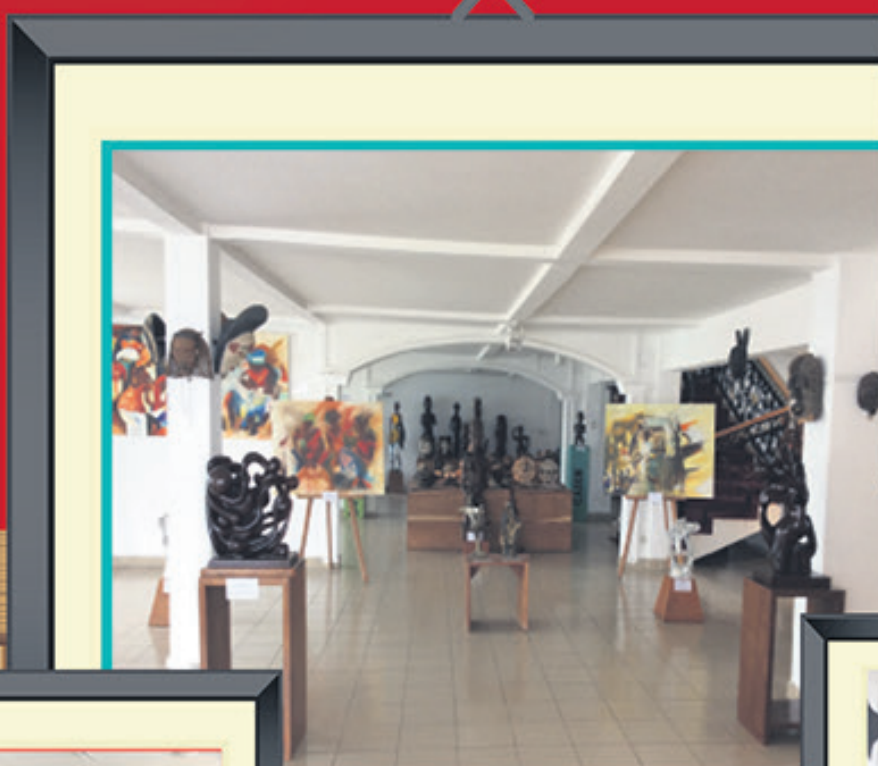
MUSIQUE

Musée Congo

du Bassin du Congo

galerie CONGO

ARTS ET EXPRESSIONS



L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition
à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo.

SANTÉ

Le CHU doté d'une centrale de production d'oxygène

Le bâtiment devant abriter la centrale de production d'oxygène médical a été réceptionné, le 6 août, par le Pr Thierry Raoul Gombé, directeur général du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville.

La construction de l'ouvrage érigé dans l'enceinte du CHU a été financée par le gouvernement congolais à travers le ministère de la Santé et de la Population autour de 500 millions FCFA. Les travaux ont été exécutés par la société Afrique médical technologie (AMT).

« Nous avons commencé ce projet en fin covid, avec les aléas du transport, cela nous a pris au moins trois ans. Mais en réalité, la réception est définitive, d'autant plus qu'on a eu à faire la phase d'essai. Nous livrons l'oxygène au CHU, le malade consomme déjà l'oxygène. Par rapport au transfert de compétences, il est également prévu la formation d'une semaine avec les techniciens du CHU, du ministère en charge de la santé et peut-être d'autres hôpitaux. La période de garantie de cet ouvrage est d'une année et une maintenance de trois ans », a indiqué Angor Cabral Mvula, président de la société AMT.

La centrale a la capacité de produire en 24 heures 160 bouteilles de B-50, c'est-à-dire des grandes bonbonnes d'oxygène. La livraison



de l'oxygène passe par le pipeline qui conduit directement au lit du malade. « Hormis les bouteilles que nous livrons, nous pourvoyons de l'oxygène directement au lit du malade. Et en termes de qualité d'oxygène, nous sommes à 99% de

pureté, il n'y a pas de déchet, c'est dans les normes que le malade reçoit son oxygène », a ajouté le président de la société AMT.

Réceptionnant l'ouvrage, le directeur général du CHU de Brazzaville, le Pr Thierry Raoul Gombé,

s'est exprimé en ces termes : « Nous sommes heureux de pouvoir recevoir aujourd'hui cette centrale de production d'oxygène. Comme vous l'avez dit, c'est un élément important de notre arsenal thérapeutique ; dans l'arsenal thérapeutique,

il y a des médicaments, des gestes, mais il y a également l'oxygène. Vous savez, on en a besoin tous les jours. Et c'est, d'ailleurs, l'occasion de dire merci au gouvernement, à notre ministre, dont la perspicacité, le pragmatisme ont fait qu'on a pu avoir cet outil, également de remercier M. Angor qui a eu à mener à terme ce projet ».

Le directeur général du CHU a ajouté : « C'était un problème du fait qu'un centre comme le nôtre, avec à peu près 500 lits, puisse fonctionner sans obligé d'en avoir par des opérateurs externes. Aujourd'hui, on va avoir une autonomie dans cette production et non seulement c'est important pour les malades, mais également pour des problèmes simplement de gestion, parce que le coût de l'oxygène dans nos dépenses était pratiquement le premier chapitre. Vous comprenez que pour toutes ces raisons là, nous sommes très heureux aujourd'hui de recevoir cette centrale... ».

Guillaume Ondze



Avis de rectification

de l'avis d'appel d'offres national ouvert n° 003/MPSIR/PROCLIMAT-UGP-SPM/24 relatif aux travaux de réalisation des forages manuels et mécaniques positifs avec superstructures en douze (12) lots dans les localités en proie aux inondations

Référence et date de publication: Les Dépêches de Brazzaville N° 4809 du mardi 06 août 2024

Le présent rectificatif s'adresse aux potentiels soumissionnaires à l'appel d'offres sus cité et à ceux qui se sont déjà appropriés le dossier d'appel d'offres.

Les rectificatifs portent sur :

-Les délais de soumission des offres : Au lieu du 04 septembre 2024, la date de dépôt des offres est ramenée au 26 août 2024 à 13H30.

-Le prix de vente du dossier d'appel d'offres : Le dossier d'appel d'offres est disponible

gratuitement à tous soumissionnaires voulant se le procurer.

-La date de la réunion préparatoire : La réunion préparatoire préalablement prévue au 16 août est ramenée au 12 août 2024.

Les autres informations de l'avis d'appel d'offres initial restent inchangées.

Fait à Brazzaville, le 7 août 2024

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU

DIPLOMATIE

Le Niger annonce la rupture de ses relations avec l'Ukraine

Le gouvernement du Niger vient de rompre ses relations diplomatiques avec l'Ukraine, après son «soutien sans équivoque à la coalition du groupe terroriste, auteur de l'attaque lâche et barbare contre les Forces armées maliennes (FAMA) à Tinzaouatène», a annoncé dans un communiqué, le 6 août, le porte-parole du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP), le colonel major Amadou Abdramane, ministre de la Jeunesse et des Sports.

«Considérant la gravité de la situation et l'implication reconnue et assumée de l'Ukraine dans l'agression du Mali, le gouvernement nigérien, totalement solidaire du gouvernement et du peuple maliens, décide en toute souveraineté, de la rupture avec effet immédiat des relations diplomatiques entre la République du Niger et l'Ukraine, et de la saisie du Conseil de sécurité des Nations unies en vue de statuer sur l'agression ukrainienne et de ses sponsors», indique le communiqué.

Tout en réaffirmant son soutien indéfectible aux FAMA, «dans leurs nobles combats pour la liberté et l'intégrité territoriale du Mali, le Niger condamne fermement cet acte d'agression caractérisée, synonyme de soutien aux forces terroristes internationales et de violation flagrante de la charte des Nations Unies et du droit international en général», souligne le communiqué.

Pour rappel, réunis en sommet le 6 juillet dernier à Niamey, les chefs d'Etat du Burkina Faso, le capitaine Ibrahim Traoré; du Mali, le colonel Assimi Goïta; et du Niger, le général Abdourahmane Tchiani, ont décidé de créer une confédération Alliance des Etats du Sahel.

BURKINA FASO

Une délégation du groupe russe Rosatom en visite à Ouagadougou

Le ministre burkinabè en charge de l'Énergie, Yacouba Zabré Gouba, a échangé, le 6 août à Ouagadougou, avec une délégation du groupe russe Rosatom pour évaluer le projet de construction d'une centrale nucléaire au Burkina Faso.



La séance de travail entre les deux délégations/DF

En mars dernier, le gouvernement burkinabè et Rosatom avaient signé une feuille de route pour construire une centrale nucléaire dans ce pays d'Afrique de l'Ouest où moins d'un quart de la population a un accès à l'électricité.

Durant son séjour, la délégation de Rosatom va échanger avec

la partie burkinabè sur les préalables au lancement de ce projet, a annoncé le ministre burkinabè.

«Nous fondons beaucoup d'espoir sur cette visite qui va permettre de toucher du doigt les réalités sur les questions d'énergie, mais également sur tout aspect qui va concerner notre ministère», a-t-il indiqué.

En 2022, seulement 86,21% des Burkinabè en zone urbaine et 5,49% en milieu rural avaient accès à l'électricité, selon les chiffres du gouvernement. En juillet dernier, le gouvernement a adopté un décret qui ambitionne porter le taux d'électrification rural à 50% en 2028.

Xinhua

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Unité de Gestion du Projet de Renforcement du système de Santé

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 04/2024 /MSP/UGP-KOBKISA

« SELECTION DES ENTREPRISES SPECIALISEES DANS LE DOMAINE DE CONCEPTION DE LOGICIEL D'ARCHIVAGE ET DE L'INFORMATISATION »

I. Contexte et justification :

Le Congo bénéficie d'un prêt de l'International Développement Association (IDA) d'une valeur de 50 millions USD (25 milliards CFA) pour mettre en œuvre le projet de renforcement du système de santé « Kobikisa ». Ce projet vise à améliorer la qualité, l'utilisation des soins de santé maternelle et infantile et l'accès aux soins pour les ménages les plus vulnérables. En rapport avec sa composante 2 (renforcement du système de santé), le projet appuie la Cellule de de Gestion de passation des Marchés du Ministère de la Santé et de la Population. A cet effet, l'Unité de Gestion du Projet Kobikisa a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements, au titre du contrat suivant : Fourniture du logiciel, des équipements et d'une connectivité pour une solution d'archivage électronique de la cellule de Passation des Marchés Publics du MSP.

I. L'objectif de la mission :

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à obtenir une liste restreinte des entreprises qui sont spécialisées dans le domaine de conception des logiciels d'archivage et de l'informatisation.

I. Profil et qualifications requis

L'entreprise devra avoir le profil ci-après :

- Être spécialisée dans les domaines ci-après : conception de logiciel, programmation, administration réseau et système ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de conception de logiciel, de l'informatisation ;
- Avoir réalisé au moins 2 missions similaires dans le domaine de conception de logiciel d'archivage et de l'informatisation.
- Avoir un dossier administratif et fiscal à jour ;
- Avoir un personnel clé composé de :
 - Un administrateur réseau et système
 - Un développeur d'application /web.

I. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

- une lettre de motivation ;
- une note de présentation détaillée de l'entreprise (avec des références des structures où l'on a presté);
- des copies du dossier administratif et fiscal ;
- des copies des attestations de bonne fin d'exécution / services faits ou tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine.

I. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous pli fermé, au plus tard le 21 août 2024 à 16 heures, heure locale avec mention « sélection des entreprises spécialisées dans le domaine de conception de logiciel d'archivage et de l'informatisation ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination du Projet KOBKISA Situé au no 3, rue du Tourisme, face Camp Clairon, téléphone : 06 824 19 45 / 05 548 96 67 , E-mail : eryx-darius40@gmail.com / estelle.bouss@yahoo.fr , Centre-ville Brazzaville Brazzaville-Congo.

À l'attention du Dr MBOU ESSIE Darius Eryx, Coordonnateur de Kobikisa

Fait à Brazzaville, le 06 août 2024

Le Coordonnateur de Kobikisa

Dr MBOU ESSIE Darius Eryx

SÉCURITÉ

Levée de l'embargo sur les armes à l'encontre de la Centrafrique

La levée de l'embargo sur les armes à l'encontre de la République centrafricaine (RCA) apportera un soutien significatif au gouvernement du pays dans le renforcement de ses capacités de sécurité et la promotion du processus de paix, a déclaré, le 6 août, Dai Bing, représentant permanent adjoint de la Chine auprès des Nations unies.

Ces dernières années, le gouvernement centrafricain a enregistré des progrès constants dans les processus politiques et de paix, et a réalisé un développement positif dans l'amélioration de la gouvernance, la promotion de la paix et le maintien de la sécurité ainsi que de la stabilité, a rappelé Dai Bing dans son explication de vote concernant la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur les sanctions contre la RCA. «*Les efforts déployés par le gouvernement centrafricain sur ces fronts sont largement reconnus et la Chine en exprime l'appréciation*», a-t-il poursuivi.

La résolution adoptée par le Conseil mardi lève l'embargo sur les armes contre la RCA et établit de nouvelles mesures de sanction contre les groupes armés, a-t-il noté. «*Cet ajustement représente une réponse positive aux préoccupations raisonnables du gouvernement et du peuple centrafricains, et apportera un soutien significatif au gouvernement centrafricain dans le renforcement de ses capacités de sécurité et la promotion du processus de paix*», a assuré Dai Bing, indiquant que «*Sur la base de cette position, la Chine a voté en faveur du projet*



Dai Bing, représentant permanent adjoint de la Chine auprès des Nations unies

de résolution

Faisant remarquer que le régime de sanctions du Conseil de sécurité à l'encontre de la RCA avait été établi il y a plus de dix ans, Dai Bing a estimé que la situation politique et sécuritaire actuelle dans le pays avait connu des changements positifs considérables.

Il a ajouté que ces dernières années, l'embargo sur les armes n'avait pas réussi à empêcher complètement les groupes armés de les obtenir

par des voies illégales et avait plutôt conduit à la stigmatisation de la RCA, entravant l'accès du gouvernement au financement international, affectant les liens commerciaux du pays avec d'autres Etats et sapant même ses efforts globaux de consolidation de la paix, de développement et de revitalisation.

Bien que la résolution constitue une nouvelle étape importante vers la levée complète des sanctions à l'encontre de la RCA, le

texte conserve encore un certain nombre de mesures restrictives, a nuancé Dai Bing, ajoutant : «*La levée complète des sanctions est une aspiration forte du gouvernement ainsi que du peuple centrafricains, et a reçu le soutien résolu des pays et des organisations de la région*».

«*Nous soutenons le Conseil de sécurité pour qu'il respecte et prenne toujours au sérieux les préoccupations exprimées par la RCA,*

qu'il prenne des mesures supplémentaires en temps opportun en fonction de l'évolution de la situation et en réponse aux besoins du terrain, qu'il examine, ajuste et lève les mesures de sanction inapplicables et déraisonnables, et qu'il crée des conditions plus favorables pour que la RCA et la région parviennent à la paix, à la stabilité, au développement et à la prospérité», a souligné le diplomate chinois.

Le Conseil de sécurité a levé, le 6 août, l'embargo sur les armes imposées à la République centrafricaine, mais a décidé que jusqu'au 31 juillet 2025, tous les Etats membres des Nations unies devraient prendre les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert, directs ou indirects, d'armes et de matériel connexe de tous types à des groupes armés et à des personnes associées opérant dans ce pays.

Le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur les armes à la RCA en 2013, exhortant tous les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture d'armes et de matériel connexe et l'envoi de mercenaires dans le pays.

Le gouvernement prend acte de la décision de l'état-major de la coalition qui s'engage à déposer les armes

Le gouvernement centrafricain a pris acte, le 5 août, de la décision de l'état-major de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) pour la cessation des hostilités sur l'ensemble du pays, a déclaré Maxime Balalou, porte-parole du gouvernement centrafricain lors de sa conférence hebdomadaire le même jour. Maxime Balalou a estimé

que cette décision, faite dans un communiqué publié samedi dernier par le chef d'état-major de la CPC, Ali Darassa Mahamat, permettrait de rétablir la paix en République

centrafricaine. «*Ils disent revenir sur la feuille de route de Luanda, cadre de dialogue entre le gouvernement et les groupes armés, nous prenons acte tout en restant vigilants*»,

a indiqué Maxime Balalou, ajoutant que toutes les volontés qui s'affirmaient dans le sens de créer les conditions de paix dans le pays étaient les bienvenues.

La décision du chef d'état-major de la coalition des rebelles ne fait pourtant pas l'unanimité dans les rangs de la CPC. Dans un autre communiqué publié le même jour, l'ex-président centrafricain et coordonnateur général de la CPC, François Bozizé, se désengage de la position de son chef militaire.

Xinhua

«Ils disent revenir sur la feuille de route de Luanda, cadre de dialogue entre le gouvernement et les groupes armés, nous prenons acte tout en restant vigilants»

4^e ÉDITION DE LA FORMAC

Près d'une centaine de jeunes initiés à la présentation du journal télévisé

Organisée par "Studio 210", une émission de la chaîne nationale congolaise animée par Ed Chevry Diaz Kouamala, la quatrième édition de la Formation de master class (Formac) tenue à la Maison russe, en partenariat avec cette maison et l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques du Congo, a porté sur la présentation du journal télévisé.

La master class qui s'inscrivait dans le cadre de la formation aux métiers de l'audiovisuel et de la culture a été l'occasion pour son animatrice principale, la journaliste Aline France Etokabeka, de donner un aperçu sur la présentation du journal télévisé, tout en prodiguant quelques conseils aux participants pour devenir un bon présentateur du journal télévisé.

De ses dix-neuf ans de carrière de journaliste à la télévision nationale congolaise, Aline France Etokabeka a abordé plusieurs aspects cruciaux de cette profession, notamment les compétences professionnelles nécessaires, le déroulement du journal, les exercices pratiques, le reportage et le talkshow. Elle a souligné dans son exposé l'importance de maîtriser le stress pendant la présenta-

tion par la pratique régulière des exercices physiques et de posséder une solide culture générale, de bien s'informer pour mieux informer, d'être curieux, de travailler en collaboration avec son équipe. Elle a aussi insisté sur le fait que les conseils donnés lors de cette formation sont des éléments clés, bien que l'apprentissage de ces compétences prenne plusieurs années à l'université.

Parmi les éléments fondamentaux pour la bonne réussite de la présentation du journal télévisé que la formatrice a mis à la disposition des apprenants, il y a, entre autres, l'adoption de bonnes attitudes face à la caméra, la gérance du direct avec aisance, l'organisation et la structuration du journal télévisé, l'alternance des formats, la capacité



Aline France Etokabeka posant avec les participants/Adiac

d'improvisation, la connaissance des sujets, la maîtrise de l'actualité et d'une bonne culture générale pour mieux structurer les chapeaux ou lancements et les mots de transition.

Notons que cette initiative soutenue par la Maison russe s'inscrit dans le cadre de la déclaration de l'année 2024 « Année de la jeunesse » par le président de la République, Denis Sassou N'Gues-

so. Ce master class a permis aux jeunes participants de renforcer leurs capacités et de se préparer à affronter les défis du journalisme télévisé avec davantage d'outils et de confiance.

Bruno Zéphirin Okokana

DISPARITION

Francis Le Hérissé s'en est allé

De par sa lettre d'information de la publication Ubuntu, la triste nouvelle du décès de Francis Le Hérissé a été publiée. Né le 18 novembre 1935, il s'en est allé le 3 août, à l'âge de 89 ans. Il se rendait souvent au Congo pour la promotion de la littérature et de l'agroforesterie.

C'est à Francis Le Hérissé que les lecteurs doivent la réflexion suivante : « L'Afrique, et particulièrement le Congo Brazzaville, ne sont pas riches que de pétrole, de bois tropicaux, de diamants et autres ressources du sous-sol. La littérature francophone y est prolifique, diverse, belle, utile et nécessaire... Beaucoup d'Africains - dont les jeunes - n'en savent rien qui ne lisent pas les livres de leurs écrivains, poètes et dramaturges. Dans le domaine culturel aussi, ils sont privés de la jouissance des biens qu'ils produisent. Une inégalité, une injustice de plus dans les rapports Nord-Sud ! Cette privation accompagne et accroît tous les maux liés à l'ignorance et à l'inculture dont le pire est la guerre qui ravage tant de pays d'Afrique. Il est temps de remplacer les armes de mort par celles du verbe et de l'écrit ! ».

Il était un défenseur passionné

de la littérature africaine et de la déforestation. Au-delà de ses innombrables engagements professionnels, associatifs et militants, Francis Le Hérissé restera dans les mémoires comme un ardent défenseur de la littérature africaine.

Passionné par les mots et les récits francophones venus du continent africain et des Caraïbes, il a consacré une part importante de sa vie à promouvoir et à faire découvrir ces mots et ces voix souvent méconnus, mais d'une richesse inestimable.

Dès ses premières lectures d'auteurs africains, Francis Le Hérissé a été frappé par la profondeur et la diversité des récits qui, tout en étant ancrés dans des réalités locales, abordaient des thèmes universels.



Il ne se contentait pas de lire ces ouvrages pour son plaisir personnel. Il était convaincu que la littérature africaine devait être partagée, enseignée, célébrée. Il a ainsi initié l'organisation de nombreux événements, entre autres, lectures publiques, conférences,

ateliers, mises en voix et rencontres littéraires avec des jeunes, des artistes, des enseignants et des militants.

Au fil des campagnes « Lire en Afrique », et « Reliv » les rencontres du livre vivant, c'est à travers son rôle de président et conseiller pédagogique au Midaf, mais également en sa qualité d'administrateur à la MIR que Francis donne le jour à la revue « Ubuntu », en 2016. Rapidement, Ubuntu devient un rendez-vous régulier de ces fidèles lecteurs et

lectrices, amateurs et amatrices de culture, de littérature, mais également de politiques africaines. Dans ses écrits et ses discours, Francis n'a cessé de rappeler l'importance de cette littérature dans l'actualité locale et internationale. Il voyait en elle non

seulement une expression artistique, mais aussi un outil de résistance et de transformation sociale.

Pour lui, lire et promouvoir les auteurs africains étaient une manière de combattre les injustices et promouvoir la solidarité. Grâce à lui, des œuvres comme celles d'Alain Mabankou, Léonora Miano, Sony Labou Tansi, Dieudonné Niangouna, Fatou Diome, J.B Tati Loutard, E.B Dongala, Aminata Dramane Traoré, Mariama Bâ, et bien d'autres encore, y compris des artistes comédiens et des photographes ont trouvé une place sur les étagères des bibliothèques et au-delà dans le cœur de nombreux lecteurs d'Ubuntu.

Pour l'avoir connu en soutien de la Librairie galerie Congo à Paris, nous pouvons avouer que son œuvre a ouvert des portes, créé des ponts, et enrichi la compréhension du monde et des engagements.

Marie Alfred Ngoma

GABON

La CEEAC inaugure le Centre d'études et de renforcement des capacités

Le président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Gilberto Da Piedade Verissimo, a donné, le 2 août au Gabon, le coup d'envoi des travaux des ateliers sur l'examen des projets de textes régissant les Zones A et D et procédé au dévoilement de la plaque du Centre d'études et de renforcement des capacités.

L'événement a réuni les commissaires, les hauts fonctionnaires et cadres de la Commission de la CEEAC, les officiers supérieurs de la Force multinationale de l'Afrique centrale en tête de laquelle le général major Audace Nduwumunsi qui a officiellement pris ses fonctions le 9 mars dernier, à Libreville. Les officiers supérieurs des centres multinationaux de coordination des Zones A et D, du Centre régional d'études sur la sécurité maritime de l'Afrique centrale ont également pris part à la cérémonie d'ouverture, en présence de quelques diplomates des Etats membres de la CEEAC.

Dans son allocution d'ouverture des travaux, le président de la Commission a insisté sur l'urgence à redynamiser les mécanismes de lutte contre tous les actes illicites dans les eaux partagées de l'espace CEEAC. Il a cité le protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC



Gilberto Da Piedade Verissimo

du golfe de Guinée qui recommande de coopérer et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir et réprimer tous les incidents

qui menacent la sécurité du secteur des transports maritimes. De même, l'ambassadeur Gilberto Da Piedade Verissimo a évoqué la nécessité pour les

Etats de la CEEAC de mettre les ressources naturelles et minérales des Etats au service du développement économique et du progrès social

« Un lieu par excellence de renforcement et de remise à niveau des cadres sur les questions et problématiques qui concernent le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Nous y avons cru et voici le résultat »

des peuples, pour cela, a-t-il poursuivi, « l'action commune et concertée des Etats demeure le gage d'une exploitation harmonieuse, rationnelle et pacifique de nos ressources naturelles ». S'agissant du lancement du Centre d'études et de renforcement des capacités, le président de la Commission a magnifié l'importance d'une telle structure au sein d'une institution comme la CEEAC. Le centre doit permettre aux cadres de la CEEAC et de la Commission d'échanger et d'actualiser les connaissances acquises ainsi que d'en acquérir de nouvelles. « Il doit être le lieu par excellence de renforcement et de remise à niveau des cadres sur les questions et problématiques qui concernent le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Nous y avons cru et voici le résultat », a conclu le président de la Commission de la CEEAC, dévoilant la plaque du Centre.

Yvette Reine Nzaba

FRANCE-MAROC

Un rapprochement aux implications économiques

Dans une lettre adressée au roi du Maroc, le 30 juillet, jour de la fête du Trône, le chef de l'Etat français, Emmanuel Macron, confirmait son soutien au plan marocain sur le Sahara occidental. Quarante-huit heures après, le 1er août, l'entreprise française Egis Rail remportait le marché de l'assistance de la LGV Kenitra-Marrakech.

L'événement économique pourrait marquer un rapprochement entre Paris et Rabat après une longue brouille diplomatique. En avril, le ministre français du Commerce s'était rendu au Maroc, avec une forte délégation d'entrepreneurs et d'institutions financières publiques. Déjà présente dans l'automobile, dans l'immobilier et les services, la France ambitionne d'accroître ses investissements au Maroc dans l'eau, les énergies durables et les transports. « C'est la réinvention d'un partenariat économique dans lequel le Maroc a beaucoup de projets, que ce soit dans les infrastructures, dans le renouvelable ou dans la technologie qui ne se limite pas au Maroc, mais s'étend à tout cet espace Ouest-africain sur lequel le Maroc rayonne

», note le président de l'Institut marocain d'intelligence stratégique. Pour Abdelmalek Alaoui, le geste politique de Paris aura un effet catalyseur dans les relations franco-marocaines sur le plan économique. Avec un produit intérieur brut (PIB) dix fois supérieur, la France demeure le premier investisseur dans le pays, créant 200 000 emplois directs. Un tiers des touristes français contribue pour 10 % au PIB marocain. A cela s'ajoutent les 50 000 résidents français. Enfin, un investissement de 300 millions d'euros a été proposé à Dakhla, ainsi qu'une ligne électrique à haute tension. Le ministre français de l'Économie, Bruno Le Maire, lors de son passage au Maroc en avril, aura également fait des ouvertures sur le nucléaire.

Mais il a fallu d'abord purger le cas de Stéphane Séjourné. Président du Groupe Renew avant de devenir patron du Quai d'Orsay, ce dernier avait heurté le Maroc sur les droits de l'Homme et la liberté de la presse au Parlement européen. Sa visite à son homologue Nasser Bourita, qui se rendra ensuite à Paris, se sera finalement bien passée. La France reste donc un partenaire incontournable pour le Maroc qui est un enjeu de sécurité nationale. Sa nouvelle décision de reconnaître le plan d'autonomie présenté par le Maroc comme le seul cadre pour résoudre le conflit autour du Sahara marocain, qui dure depuis près de 50 ans, est de nature à pousser davantage l'Algérie dans les bras de l'Iran et de la Russie, écrit l'Atlantic Council, soulignant que la déci-

sion du président français a irrité le président algérien, « déjà nerveux » à cause de l'élection présidentielle prévue le 7 septembre prochain. Atlantic Council souligne aussi que le Maroc est plus ou moins aligné avec les États-Unis et la France sur une vision commune de l'avenir, alors que « l'Iran et ses mandataires renforcent leurs liens avec le régime algérien ». Et de poursuivre qu'« au cours des cinq dernières décennies, le Sahara occidental a été une faille de sécurité majeure aux portes de la Méditerranée et du Sahel. Avec les rumeurs croissantes sur la présence de groupes iraniens et wagnériens parmi les Sahraouis dans les camps de Tindouf, dans l'Ouest de l'Algérie, où vivent environ 173 600 ré-

fugiés, il devient impératif pour les États-Unis et les pays européens d'essayer de résoudre le dossier du Sahara une fois pour toutes ». A propos de l'initiative royale Afrique Atlantique, Atlantic Council fait remarquer que « plutôt que d'essayer de décourager cette ambitieuse initiative atlantique du Maroc, qui vise à offrir aux pays enclavés du Sahel un accès commercial à l'océan grâce à un port de 1,2 milliard de dollars à Dakhla au Sahara, la France cherche à obtenir une part des avantages économiques promis par le projet », ajoutant que « la décision de la France de se ranger du côté du Maroc peut sembler conforme à ses priorités économiques et mondiales ».

Noël Ndong



AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES
DU BASSIN DU CONGO

ADIACTV

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIACTV NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un **CLIC**



Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informés des principaux faits marquants de l'actualité.



SCANNEZ
LE QR CODE

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE LA TSHOPO 1

La Snél assurée de l'accompagnement de l'exécutif

En séjour dans la plus vaste province du pays, où elle a présidé la cérémonie de commémoration du Genocost congolais, le 2 août, la Première ministre, Judith Suminwa, a promis à la Société nationale d'électricité (Snél) l'accompagnement du gouvernement pour la réhabilitation totale de la centrale hydroélectrique de la Tshopo, à Kisangani.

La Première ministre a également visité la centrale hydroélectrique et le barrage de la Tshopo. À son arrivée à cette centrale, Judith Suminwa a pris le temps d'observer et d'écouter les explications du ministre des Ressources hydrauliques, Teddy Lwamba, et du directeur général de la Snél SA, Fabrice Lusinde wa Lusangi Kabemba. Après avoir suivi les explications, elle s'est exprimée sur ce qu'il faut faire dans un avenir proche pour améliorer la desserte en électricité à Kisangani. « On se rend tout de suite compte qu'il y a des problèmes », a-t-elle déclaré.

Un défi majeur à relever

La patronne de l'exécutif national a reconnu que la vétusté des turbines installées depuis 1955 (bientôt 70 ans) ne permet plus à la centrale de produire ce qu'elle devrait. « La centrale devrait produire normalement plus ou moins 19 mégawatts, mais aujourd'hui, on est à plus ou moins 5. Ces machines sont vieilles, elles doivent être remplacées », a-t-elle indiqué.

Judith Suminwa reste confiante et compte accompagner le plan d'actions du gouvernement provincial pour l'électrification de la Tshopo, en général, et de Kisan-



Judith Suminwa visitant la centrale hydroélectrique de la Tshopo, à Kisangani, en compagnie du ministre Teddy Lwamba des Ressources hydrauliques et Électricité et du directeur général Fabrice Lusinde DR

gani, en particulier. « Nous avons discuté avec le ministre des Ressources hydrauliques ainsi qu'avec le directeur général de la Snél SA. Ils ont un plan d'actions. Je leur ai demandé de me l'envoyer pour voir comment je peux les appuyer », a dit la Première ministre.

Elle a également évoqué la question du financement. « Ils ont déjà l'alternative en termes de

financement. Nous allons juste nous assurer que l'on peut dérouler le plan d'actions », a-t-elle conclu. Le regard déterminé, la cheffe de l'exécutif a promis l'intervention du gouvernement de la République. Ses propos résonnent ainsi comme un souffle d'espoir pour une province qui dispose de tous les atouts pour être une zone d'accélération pour la production de l'électricité

avec Tshopo 2, Babeba, Ubundu et Wania Rukula.

A propos de la centrale hydroélectrique de la Tshopo A, à son inauguration en 1955, elle avait une puissance de 12 500 KW. En 1974, la capacité sera de 18 800 KWh avec la mise en service de la troisième turbine. Disposant d'une puissance théorique installée de 19,6 mégawatts, la centrale fournit actuellement

entre 5 et 6 MW à partir de son groupe n°2. La turbine n°1 est à l'arrêt et attend sa réhabilitation avec le concours d'Enabel qui a entamé les travaux de réhabilitation depuis 2021. Le caucus des députés nationaux et sénateurs a recommandé à la Snél SA de prendre en main le reste des travaux, car pour la population, c'est l'électricité qui est prioritaire.

D'ici à décembre, la turbine n°1 doit être remise en service pour permettre de doubler la production d'électricité et atteindre un total de 12 MW. Quant à la turbine n°3, après de multiples réparations, elle n'est plus récupérable et une nouvelle est commandée. Pour assurer les besoins en énergie électrique de Kisangani, il faut réhabiliter complètement la centrale de Tshopo, mais surtout construire Tshopo 2 et Wania Rukula. C'est à ce prix que l'on pourra garantir la ré-industrialisation de la Grande Orientale et sortir Kisangani-Boyoma de sa torpeur pour redevenir le plus grand pôle agro-industriel d'Afrique centrale avec ses unités de transformation de bois, de café, d'huile de palme, de coton et de caoutchouc, garantes du plein emploi.

Martin Engimo

MIGRATIONS

La RDC compte plus de sept millions de déplacés internes

Les déplacés internes vivent dans des conditions précaires en République démocratique du Congo (RDC) et ont besoin d'une assistance humanitaire.

Des solutions idoines doivent être pensées pour soulager les conditions des déplacés internes. Cette préoccupation a été portée à la connaissance de la ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie, Thérèse Wagner Kayikwamba, au cours d'un échange avec la directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Amy Pope.

L'hôte de la ministre, citée par l'agence congolaise de presse, a fait savoir que les déplacés vivent dans des conditions inhumaines. « Je suis ici, tout d'abord parce que la situation est vraiment très grave, il y a plus de sept millions de personnes qui sont déplacées en ce moment, beaucoup de femmes, beaucoup d'enfants qui sont dans une situation très déplorable », a-t-elle laissé entendre.

Amy Pope est venue en RDC pour identifier, avec le gouvernement, des solutions à cette

situation. « Je suis ici pour engager et identifier avec le gouvernement des solutions à cette situation, et aussi identifier les ressources financières pour investir dans cette communauté. A mon avis, c'est l'opportunité très importante pour engager et même pour identifier les impacts de changement climatique même avec le conflit », a-t-elle indiqué.

Outre la question des déplacés internes, les deux personnalités ont également échangé sur l'engagement des jeunes.

« Nous avons discuté des opportunités pour engager le comité local avec des stratégies plus compréhensibles pour identifier les concerts humanitaires, et aussi identifier les solutions plus innovantes pour engager les jeunes par exemple », a-t-elle expliqué, ajoutant : « Nous avons également discuté des opportunités pour engager les secteurs privés en vue de mettre en place



Camp de déplacés de la province de l'Ituri, dans le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), le 13 juin 2019. Ce pays abrite aujourd'hui la plus grande population de déplacés internes en Afrique (5,5 millions de personnes). - Alain Uyakani/Chine nouvelle/Sipa

les mécanismes pour donner l'information au monde en ce moment. C'est une crise qui est malheureusement singu-

lière. Nous sommes ici parce que nous sommes avec les personnes qui sont déplacées. Nous sommes ici pour mettre

en place des solutions plus innovantes et aussi pour identifier les ressources financières ».

Blandine Lusimana

MANIEMA

Plus de 70 000 enfants vaccinés par MSF contre la rougeole

La province du Maniema fait face à la montée des cas de rougeole, précisément dans les zones de santé de Kampene et de Salamabila. Selon un communiqué de Médecins sans frontières (MSF), les autorités sanitaires provinciales indiquent qu'entre janvier et début juillet, la province a enregistré plus de 10 000 cas de rougeole dont 500 décès dans dix-huit zones de santé.

Pour endiguer la rougeole qui constitue l'une des causes de mortalité infantile en République démocratique du Congo, MSF a organisé récemment une campagne de vaccination dans les zones de santé affectées. Au total, près de 70 000 enfants ont été vaccinés, dont 59 996 enfants de 6 mois à 9 ans dans la zone de santé de Kampene. Au mois de mai, plus de 10 000 enfants de 6 à 59 mois ont été vaccinés dans la zone de santé de Salamabila. Outre cette campagne menée durant trente-sept jours entre fin mai et début juillet, MSF envisage l'organisation d'une nouvelle avec son équipe de réponse aux urgences dans la zone de santé de Kunda.

Selon l'épidémiologiste de MSF au Maniema et Sud-Kivu, Justin Bazibuhe, malgré l'organisation d'une vaccination de masse en septembre 2023 dans la province du Maniema, un grand nombre de cas de rougeole a été signalé par le ministère de la Santé cette année, non seulement dans la zone de santé de Kampene, mais aussi de Kunda, Kabambare, Sarambila, Kindu, Kailo et Kibom-



La vaccination, une stratégie efficace pour éradiquer la rougeole DR

bo.

D'autres maladies prises en charge

Les équipes de MSF ne se limitent pas seulement à la prise en charge de la rougeole. Elles ont également vacciné à Kampene 12 850 enfants âgés de moins

de 2 ans contre la pneumonie, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et l'hépatite. Au cours de cette campagne de masse, MSF a atteint une couverture vaccinale de 93% des 64 491 enfants ciblés pour la rougeole et 82,4% des 13 064 enfants ciblés pour d'autres antigènes.

En parallèle, d'après le communiqué de l'organisation non gouvernementale internationale d'aide médicale, les équipes ont apporté leur soutien au ministère de la Santé dans la prise en charge de 2 168 patients d'avril à juillet, à l'hôpital général de référence de Kampene. Parmi

ces patients, 1 484 cas légers ont été traités en ambulatoire, tandis que 684 cas graves ont été soignés à l'isolement de l'hôpital, dont une quarantaine n'a pas survécu, peut-on lire dans le communiqué.

Par ailleurs, MSF a assuré le transport des cartons de médicaments et autres intrants utiles pour la vaccination en mettant en place un grand plan logistique impliquant l'utilisation des avions et d'une soixantaine de motos. « Aujourd'hui, nous nous sentons obligés de parler de Kampene et de la situation de la rougeole, et demain nous parlerons de Kunda et de la situation de la rougeole, et ainsi de suite pour d'autres problèmes qui touchent la population de la province du Maniema. Maniema est l'une des régions de la RDC qui reçoit le moins de soutien du système humanitaire et de développement actuel, et les besoins sont plus qu'évidents », plaide Luis Montiel, chef de mission MSF en République démocratique du Congo.

Blandine Lusimana

DEVOIR DE MÉMOIRE

Me Kalala Muena Mpala sonde le testament professionnel de ses aînés

C'est carrément une vénération professionnelle à laquelle se livre Me Kalala Muena Mpala dans une publication en chantier qui porte aux nues deux grands intellectuels congolais ayant excellé dans la profession judiciaire. « Quel avocat devant la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État en toutes leurs compétences ? », tel est l'intitulé de la tribune qui sublime les carrières judiciaires du quadri-bâtonnier national Matadi Wamba Kamba Mutu et de Matadi Nenga Gamanda.

Dans un élan de devoir de mémoire teinté d'une admiration excessive à l'endroit de Matadi Wamba Kamba Mutu et de Matadi Nenga Gamanda, Me Kalala Muena Mpala, chercheur judiciaire, légaliste et indépendant, parle d'eux avec dévotion en épluchant leurs riches enseignements. Au-delà, il remet à la surface la sempiternelle problématique liée à l'objectivité, ou mieux, à la pertinence de certaines décisions judiciaires à la lumière des irrégularités récurrentes qui les entachent.

Ces différentes décisions judiciaires, prises souvent hors délai par des magistrats sans toge, violent la Constitution ainsi que les lois et règlements régissant la profession judiciaire. En outrageant leurs serments respectifs à travers des arrêts nuls, ces magistrats sont en rupture de ban vis-à-vis de la corporation et, surtout, du président de la République au nom de qui leurs jugements et arrêts sont rendus et exécutés contre d'autres citoyens.

Loi contre loi...

À la lumière de ces observations, Me Kalala Muena Mpala exhorte

tous ses pairs à s'aligner sur les idéaux testamentaires de Matadi Wamba et de Matadi Nenga, les invitant à se conformer uniquement à la loi ou à toute loi publiée au Journal officiel de la République démocratique du Congo (RDC). Les magistrats particulièrement ne sont pas épargnés au regard de leur complaisance, en totale déconnexion avec les articles 103 à 111 de la loi du barreau statuant sur la compétence territoriale de l'avocat de fond également admis devant les hautes juridictions du pays. « Ces magistrats laissent passer clandestinement les avocats de fond, même des stagiaires, devant eux », déplore Me Kalala Muena tout en s'inclinant devant le statut juridique de ses deux aînés susmentionnés. Ces derniers, révèle-t-il, ont été « inscrits au seul barreau commun près la Cour suprême de justice, avec leurs poussiéreux PV de prestation du troisième serment, onction suprême que n'ont pas encore reçu tous les avocats près les Cours d'appel de la RDC, même s'ils sont membres du Conseil national de l'Ordre



Me Kalala Muena Mpala

des avocats ».

À ce propos, Matadi Wamba et Matadi Nenga se sont illustrés par une série de publications qui mettent l'accent sur les déviations de la corporation avec, en sus, une volonté commune de faire bouger les lignes pour le maintien de la discipline et de l'autorité de la loi.

Me Kalala Muena n'a pas manqué de faire, par ailleurs, un clin d'œil au premier président de la Cour de cassation, David Christophe Mukendi Musanga qui, en 2021, avait fixé tous les juristes congolais sur la ligne de conduite à suivre sur toute scène judiciaire. Les derniers paragraphes de cet avocat de haut vol traduisent une marque de reconnaissance à l'endroit des deux Matadi, « cassationnistes féconds et fécondateurs », mais aussi, une expression de gratitude envers « tous ceux qui auront compris qu'il faut suivre la forme de la loi publiée au Journal officiel sans en retrancher et sans y ajouter du sien ou des autres ». Et l'auteur de conclure : « C'est du vivant qu'il faut apprécier à juste valeur le mérite des autres ».

Sylvain Andema

BOXE

Martin Bakole a éteint Jared Anderson à Los Angeles

Il a fallu attendre le 5^e round dans un combat de dix rounds pour que Martin Bakole soumette l'Américain Jared Anderson, par K.O.

Le poids lourd congolais, Martin Bakole, a battu, dans la nuit du 3 au 4 août, au BMO Stadium de Los Angeles, aux Etats-Unis, l'Américain Jared Anderson, par K.O, au 5^e round dans un combat prévu pour dix rounds. Il a envoyé son adversaire deux fois au tapis, d'abord au premier round ensuite au 5e. L'arbitre Jerry Cantu a dû arrêter le combat à deux minutes et sept secondes du cinquième round, car Jared Anderson n'était plus en état de boxer. Martin Bakole inflige ainsi la première défaite à Jared Anderson (24 ans) en carrière professionnelle, lui qui était jusque-là vainqueur de 17 combats dont 15 par K.O. « *Je l'avais prévu, je l'ai dit et je l'ai fait. Je l'ai fait pour ma famille et pour mon peuple* », a déclaré Martin Bakole après sa 21e



Martin Bakole, bourreau de Jared Anderson/DR

victoire (16 par K.O) en 22 combats dont une défaite chez les professionnels. Certes déçu, l'Américain natif de Toledo à Ohio, surnommé « The real big baby », a reconnu la supériorité de Bakole. « *Vous gagnez certains, vous perdez certains. Je pensais l'avoir, je ne vais pas mentir, je ne suis pas venu ici pour perdre. Donc, chapeau à lui* », a-t-il déclaré. Ce succès permet au pugiliste congolais, classé numéro un par la World boxing association et qui s'entraîne à Airdrie en Écosse, d'empocher 200 000 dollars américains, et d'espérer concourir pour le titre de champion du monde. Pour sa part, Jared Anderson, ayant détenu le titre des poids lourds NABF en 2021, a boxé pour 350 000 dollars.

Martin Engimo

EN VENTE

ÉMILE GANKAMA

A la vie bel hommage

Annyck IBATA-OKOKO

Ombres et lumières

Poésie

Préface de Ulrich BAKOU MISSA NGOUANI

Émile Gankama

La Cité d'attache du vieux port

Roman

Jean Bernard Nkoua-Mbon

Le Covid-19 et moi

Le combat d'un médecin contre le coronavirus à Brazzaville

Préface du Professeur Djanga LEFOUOBA

Yvon-Pierre NDONGO-IBARA

L'art oratoire chez les Ambosí

Préface de Pr Théophile OUBENGA

Hérissone Payima Lombobo

Les organisations internationales de l'Afrique centrale

Recueil de textes

Préface du Professeur Aïtane SALL

LE CADAVRE DU FLEUVE

Marie-Françoise Ibovi

L'improbable destin de Lundala

Esclavage et héroïsme sous la protection de Kimpa Vita

LEANDRE MODILO

Raoul Maixent OMINGA

La transition énergétique en République du Congo : Problèmes et perspectives

Abraham Constant NDINGA-MBO

Pour une histoire du monde teke

Méthodologie et réflexions



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

*Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.*



Un Espace culturel pour vos Manifestations

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Gusso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

*Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)*



INSTANT DU RIRE

Les comédiens les plus drôles du moment invités à la 3^e édition

Créé il y a quelques années par Royal Event's, l'«Instant du rire», l'événement qui a déjà conquis de nombreux spectateurs, est de retour sur les planchers, le 10 août dans la salle de conférence du Conseil congolais des chargeurs pour une troisième fois. Une édition qui s'annonce beaucoup plus explosive avec de nombreux comédiens venus d'ailleurs.

Cette année, le comité d'organisation de l'«Instant du rire» a pensé à la nouveauté, sélectionnant pour le bonheur du public les comédiens les plus drôles du moment pour des spectacles survoltés et d'une efficacité redoutable.

Parmi ces comédiens il y aura, pour le compte du Congo, Weifar Kaya, Cerveau Magique, Makita, Ray Bouiti, Jojo la légende, Moucharaf et Kofi de Brazza.

Pour la République démocratique du Congo, Jérémie Shabani, Exaucé Kiala, Papa Liputa et Ambulance seront présents. Le Gabon, pour sa part, sera représenté par Chambre à louer, un comédien fantastique sur scène qui fait de l'improvisation un style incontournable pour le One man show.

Les comédiens invités à cette troisième édition sauront comment séduire le public avec des spectacles relevés et surtout très drôles. Ce qui est sûr, le public rira aux éclats car ces comédiens sont forts, voire très

forts, et savent jongler avec les mots et les situations.

Leur plaisir est communicatif et leur savoir-faire évident. À travers ce concept osé qui est l'«Instant du rire», ils déploieront sur scène une multitude de bonnes idées, en particulier dans la manière de récupérer les suggestions du public, faisant de cela une vraie histoire et surtout très amusante.

Le public sortira de la salle avec une seule envie, y retourner pour y découvrir une nouvelle combinaison, de nouvelles suggestions et donc... un tout nouveau spectacle.

En vrai, pour vous convaincre de venir à ce spectacle, ils pourraient vous dire qu'ils sont trop drôles ou même, qu'ils ont une spontanéité incroyable. Mais la vérité, c'est qu'ils sont presque sûrs que vous ne croyez qu'à ce que vous voyez. Alors, retrouvez-les plutôt sur scène le 10 août à partir de 17 heures, dans la salle du Conseil congolais des chargeurs.

Hugues Prosper Mabonzo

NÉCROLOGIE

Martial Del Mombongo et la famille Loko Moké ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès du pasteur Loko Moké William Viclaire, survenu le 26 juillet 2024 au CHU-B.

La veillée mortuaire a lieu au n°6, rue Ngalfourou à Massengo (réf. Arrêt de bus marché Massengo).

L'inhumation a lieu le mardi 13 août à Brazzaville.



Les familles Sita, Kibongui et Bikindou informent parents, amis et connaissances du décès de leur fils, frère, neveu, père et grand-père, Jean Bosco Sita Bonazebi, survenu le 31 juillet 2024 à Brazzaville. Le deuil se tient au n°71, rue Bakoukouya à Poto-Poto.

L'inhumation aura lieu le mardi 13 août selon le programme ci-après :

9h00 : levée de corps à la morgue municipale du CHU ;

11h00 : recueillement au domicile familial ;

12h00 : départ pour l'église Sainte-Anne du Congo ;

14h00 : départ pour le cimetière privé Jérusalem ;

16h00 : fin de cérémonie.



AVIS

SOCIÉTÉ OIL INTEGRATED SERVICES

En abrégé « OIS CONGO »

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 302 200 000 Fcfa

Siège social : Zone Industrielle MVOU MVOU Boite Postale 696

Pointe Noire RCCM CG/PNR/08 B 189

Par décision prise lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2024, les Associés de la société Oil Integrated Services, en abrégé « OIS Congo », ont décidé de réduire le capital social de 134.000.000 FCFA de sorte que le capital social après réduction passera de 1.302.200.000 FCFA à 1.168.200.000 FCFA.

L'opération de réduction de capital se réalisera par voie d'annulation de 670 parts sociales d'une valeur nominative de 200.000 FCFA chacune, proportionnellement à la détention du capital par chaque Associé et ce, afin de respecter le principe d'égalité entre Associés.

Cette réduction sera effectuée conformément aux dispositions des articles 69, 367 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 30 jours de la présente publication, auprès de la juridiction compétente conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Pour avis

A VENDRE

Domaine abritant une ancienne ferme d'une superficie de 5,35 ha soit environ 400 m². Quartier Mantsimou derrière l'Université protestante. Le site fait face au Djoué qui le sépare du quartier Bifouiti / La Fougère.

Titre foncier

Tél. /Whatsapp : +242 06 514 80 14

Email : ecobatis1@gmail.com

**ABONNEZ VOUS
GRATUITEMENT**

www.adiac-congo.com/content/newsletter

FESTIVAL FEUX DE BRAZZA

La 7^e édition s'annonce alléchante

La septième édition du festival international Feux de Brazza est prévue du 7 au 10 septembre prochain. L'annonce a été faite par René Bobala, directeur administratif et financier de ce festival au cours d'une communication effectuée le 7 août, dans la salle de conférence de la maison commune de Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, en présence de l'administratrice maire dudit arrondissement, Bibiane Itoua.

A exactement un mois de l'ouverture du festival Feux de Brazza, sa direction générale, après l'organisation réussie de la sixième édition du 7 au 10 décembre 2022 à Nkombo, a décidé de tenir cette année la septième édition au siège de la mairie de Mfilou, sur le thème « Musiques traditionnelles africaines, sources de créativité et vecteurs de l'intégration continentale ».

Le choix de ce thème a été motivé par le fait que l'intégration africaine ne se fera pas qu'avec les grands ensembles économiques. Elle passera nécessairement par le brassage des peuples et de leurs cultures. « L'un des leviers est la musique traditionnelle africaine car elle fait partie de nos identités propres », a indiqué, dans sa communication, René Bobala. Cette septième édition, a-t-il poursuivi, se tiendra dans un contexte national et international marqué par la désignation par CGLUA des villes de Brazzaville et de Kinshasa comme « capitale africaine de la culture 2024-2025 ». Un challenge que les deux capitales les plus proches au monde doivent relever. La tenue de cette édition entrera donc de plein fouet dans les activités de cette célébration.

Expliquant pourquoi Mfilou a été retenu pour abriter cette édition, René Bobala a fait savoir qu'il y a deux raisons fondamentales qui justifient ce choix. La première,

c'est la géostratégie du festival Feux de Brazza qui veut que si une édition a eu lieu dans la partie Nord de la ville, l'édition suivante se déroule dans la partie Sud, et vice-versa. La seconde raison c'est que grâce à l'engagement du maire de la ville de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, il va être construit dans l'enceinte de la mairie de Mfilou une plateforme de diffusion culturelle et artistique. Un projet qui sera réalisé grâce à la coopération décentralisée avec le royaume du Maroc. « Pour nous la tenue de cette édition à Mfilou est une préfiguration des activités de ce projet », a-t-il signifié.

Le directeur administratif et financier de Feux de Brazza a informé l'auditoire que la septième édition de ce festival est placée sous le patronage de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault. Elle est parrainée par le premier citoyen de la ville de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba. Pour ce faire, il s'est appuyé sur l'adage populaire qui dit : « Seul on va vite, ensemble on va plus loin ».

Les activités programmées

René Bobala a annoncé que pour cette septième édition, les activités programmées sont les suivantes : la construction du village du festival à Mfilou ; les spectacles de musique ; la conférence débat sur la diplomatie



Prestation des groupes traditionnels lors de la cérémonie d'annonce de la septième édition du festival Feux de Brazza/Adiac

coutumière africaine ; les visites guidées des sites touristiques de la ville. Concernant le village du festival, il est un espace culturel et commercial ouvert au grand public pendant et après les spectacles. Il abritera les stands, le podium et le plateau pour les spectacles. Quant aux spectacles de musique, il y a au moins cinquante groupes nationaux et étrangers qui prêteront au site de Mfilou et au mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, dont la direction du festival a tenu à remercier la directrice générale de cet espace, Béline Ayessa, pour avoir accepté d'abriter l'une des activités phares de cette édition, à savoir la conférence sur la diplomatie coutumière africaine. Cette conférence se déroulera le 9 septembre de 10h à 14h et sera

animée par le Pr Urbain Amoa Koidio, détenteur de la chaire de l'Unesco sur la diplomatie coutumière africaine et président de l'université de Cocody, en Côte d'Ivoire. Cette conférence s'inscrira aussi dans le cadre de l'une des missions de Feux de Brazza qui est la sauvegarde du patrimoine ancestral sous toutes ses formes : matérielle et immatérielle. « La diplomatie coutumière africaine est pour nous un patrimoine à sauvegarder », a renchéri René Bobala.

La conférence aura pour objectif principal de développer un narratif nouveau reposant sur des savoirs, des connaissances et des acquis endogènes. De manière spécifique, il s'agira de développer des réflexes de culture de la paix à partir d'une véritable ap-

propriation des coutumes locales et de nouvelles compétences en diplomatie coutumière africaine. Le comité de direction a salué l'implication du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles du Congo ainsi que celle de la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza à l'organisation de cette conférence. S'agissant des spectacles, il y en aura de jour réservés aux groupes traditionnels de 15h à 19h et de nuit réservés aux groupes traditionnels de 18h à 21h. Présente à cette cérémonie, l'administratrice maire de l'arrondissement 7, Mfilou, a souligné que le festival Feux de Brazza est le patrimoine culturel national que les Congolais sont très heureux de promouvoir.

Bruno Zéphirin Okokana

VOLLEYBALL

Brazzaville accueille le championnat national

Le championnat national de volleyball a été lancé le 5 août au gymnase Henri-Elendé, à Brazzaville. Déterminer les nouveaux champions dans toutes les catégories et versions, tel est l'objectif.

La 35^e édition du championnat national des seniors messieurs met aux prises cinq formations, notamment l'AS Gendarmerie de Pointe-Noire, Espoir, Inter, la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) 1 et 2 de Brazzaville.

Chez les dames, la 29^e édition regroupe trois équipes seulement : Kinda Odzoho, Interclub et DGSP. La 25^e édition des juniors messieurs se disputera entre six équipes réparties dans deux poules de trois. La poule A comprend la DGSP, Saint Michel de Ouenzé (SMO) et Inter de Nkayi et la poule B mettra aux prises la Renaissance, Inter de Brazzaville et Inter de Pointe-Noire.

Chez les cadets, pour le compte de la 13^e édition, six équipes réparties en deux poules de trois sont engagées.



Une séquence d'un match de volleyball/Adiac

Renaissance, Inter de Brazzaville et Kinda Odzoho sont dans le groupe A alors que la DGSP, JCM et Inter de Nkayi partagent le groupe B.

La poule unique des dames regroupe la DGSP, Inter de Brazzaville et Renaissance. Pour le compte de la première journée chez les juniors messieurs, SMO a battu Inter de Nkayi trois sets à 0 et Inter de Brazzaville a dominé Inter de Pointe-Noire sur ce score identique. Chez les seniors dames, la DGSP a pris le meilleur sur Inter de Brazzaville trois sets à 0 puis, en seniors messieurs, Espoir s'est incliné devant DGSP 2, 0 set à trois. Inter de Brazzaville l'a emporté devant DGSP 1, 3 sets à 2.

La compétition s'achèvera le 10 août.

James Golden Eloué